



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -29 février 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. CHORDA Marco, Mme HANZEL Marie-Josée, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. DA SILVA Carlos, Mme BURIAS Céline, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Membres absents : Néant

Secrétaire : Madame BURIAS Céline

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

9_24 AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET COMMUNAL

Nous venons d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution **déficitaire** de la section d'investissement de **157 255.44 €**
- Résultat **excédentaire** de fonctionnement de **630 826.97 €**

Il est à noter que le résultat de fonctionnement comprend 31 640 euros relatif au legs destiné à la restauration des vitraux.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de **544 157 €**
- En recettes pour un montant de **323 665 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- **Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 377 747.44 €**
- **Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 253 079.53 €**

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 8 mars 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :
Publié le :